



# POUDRIER BRADET

AVOCATS, S.E.N.C.

## TÉLÉCOPIE

QUÉBEC, le 23 mai 2012

Nombre de pages, bordereau compris : 4

**À : ME SYLVAIN LUSSIER, Procureur en chef**  
**Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des**  
**contrats publics dans l'industrie de la construction**

**Télocopieur : 514 873-0497**

**Téléphone :**

**DE : ME DENIS BRADET**

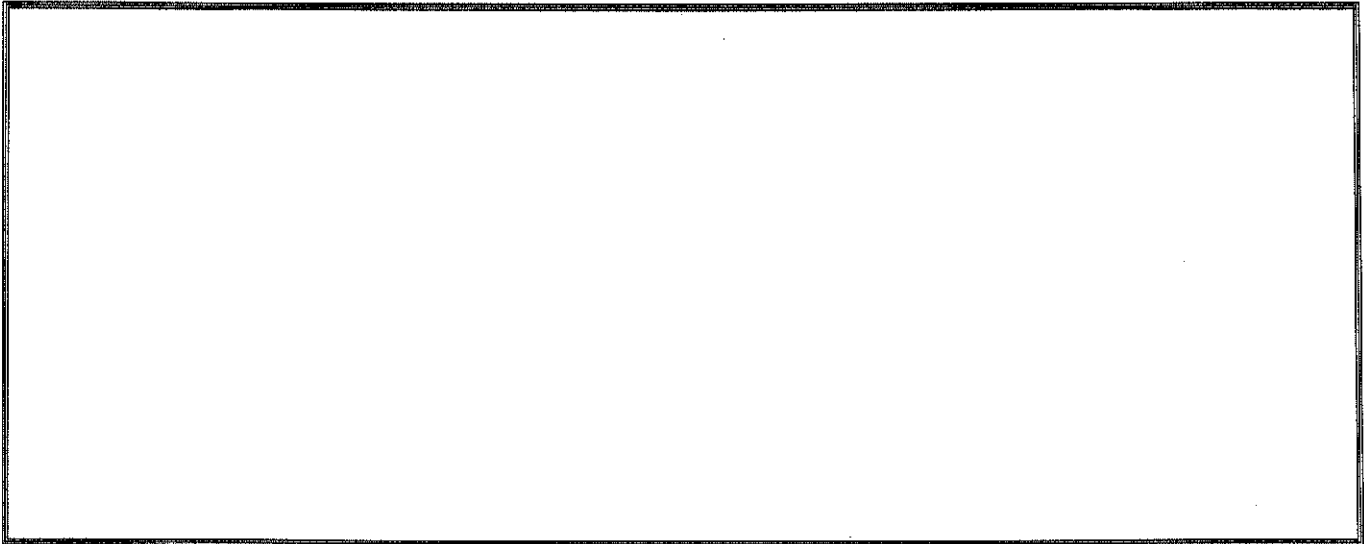
**Télocopieur : 418 780-3334**

**Téléphone : 418 780-3333**

**OBJET :**

**V/Réf. :**

**N/Réf. :**



### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent message et les documents qui l'accompagnent peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées à l'intention exclusive du destinataire désigné. Sa lecture, sa distribution ou copie par toute autre personne est strictement interdite. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en avvertir immédiatement par téléphone, à nos frais, et nous retourner le message original par courrier.

**En cas d'erreur ou de difficulté de transmission, veuillez téléphoner au 418 780-3333.**



# POUDRIER BRADET

AVOCATS, S.E.N.C.

Julie-Véronique Allaire  
Catherine Asselin Jobin  
Geneviève Baillargeon-Bouchard  
Jacqueline Bissonnette  
Denis Bradet, CRIA  
Marianne Bureau

Sophie Cloutier  
François Côté  
Jean-Luc Dufour  
Marie-Christine Dufour  
Stéphanie Gagné  
Annie Gilbert

Marc Hurtubise  
Rébecca Lambert  
Pierre Leblanc  
Michel Morissette  
Bruno Néron  
Marie-Claude Pelletier-Fillion

Jean Poudrier, B.Sc.S.  
Pascale Racicot  
Louis Ratté

Louis Morin, avocat-conseil

« PAR TÉLÉCOPIEUR »  
514 873-0497

Québec, le 23 mai 2012

## ME SYLVAIN LUSSIER

Procureur en chef

**Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion  
des contrats publics dans l'industrie de la construction**

600, rue Fullum, secteur 0570  
Montréal (Québec) H2K 3L6

**OBJET :** Demande afin que soit accordé à l'APIGQ le statut de participante  
N/Réf. : 1792-159

Me Lussier,

Notre cliente, l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (« APIGQ »), nous a mandatés afin de vous transmettre la présente demande concernant l'octroi, à cette dernière, du statut de participante dans le cadre des audiences devant la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (« la Commission »).

Tel que le prévoient les règles de procédures de la Commission, « *les commissaires accordent le statut de participant à une personne qui a un intérêt important et direct à l'égard de l'un des sujets de l'enquête et qui est susceptible d'être affectée par le rapport de la Commission* ».

Les enseignements de la jurisprudence sont également utiles en telle matière. En effet, des décisions rendues dans le cadre de commissions d'enquêtes publiques sont à l'effet qu'une association peut se voir accorder un tel statut, si elle fait la démonstration que son intérêt et son

expertise contribueront à permettre à la Commission de mieux comprendre les événements et les questions qui pourront être soulevés<sup>1</sup>.

Bien que nous transmettrons sous peu une demande formelle à la Commission, nous nous adressons également à vous directement, dans la mesure où nous sommes d'avis que l'expertise et les connaissances particulières de l'APIGQ et de ses membres seront très certainement de nature à éclairer la Commission dans le cadre de son mandat. Au surplus, soulignons que telle démarche a été effectuée dans le passé, notamment par la mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles<sup>2</sup>.

Parmi ses membres, l'APIGQ représente 600 ingénieurs œuvrant au ministère des Transports du Québec (« MTQ ») et 35 ingénieurs au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (« MAMROT »). Ces ingénieurs constituent les premiers acteurs dans le cadre de la mise en application du processus d'adjudication des contrats par le gouvernement. En effet, ils mettent en œuvre et valident quotidiennement le fonctionnement de ce processus et sont donc en mesure de se prononcer sur son déroulement concret et, par la même occasion, d'identifier ses faiblesses.

Soulignons également que la convention collective liant l'APIGQ et le gouvernement du Québec prévoit la transmission à l'APIGQ de tous les projets de contrats de sous-traitance confiés aux firmes de génie-conseil. L'APIGQ procède donc systématiquement à l'analyse d'approximativement 4 000 projets de contrats préalablement à leur octroi à des firmes de génie-conseil par le gouvernement.

Avec les années, cette démarche a permis à l'APIGQ et aux personnes qu'elle représente de développer une expertise particulière à l'égard des contrats octroyés par le gouvernement aux firmes de génie-conseil concernant, notamment, la mutation de la réglementation relative à l'octroi des contrats, les tendances quant à la structure des contrats, leur fonctionnement, les déboursés engagés par le gouvernement et, par conséquent, les sources d'économies possibles.

Notons d'ailleurs que cette expertise développée par l'APIGQ a été mise à profit aux fins de l'élaboration d'une étude qui a, par la suite, été considérée et citée dans le cadre du *Rapport de l'Unité anticollusion adressé au ministre des Transports du Québec* le 1<sup>er</sup> septembre dernier<sup>3</sup>.

L'APIGQ a aussi fait partie de plusieurs comités paritaires avec le MTQ, dont le Comité ministériel des relations professionnelles, le Comité sur la sous-traitance et le Comité ministériel sur l'organisation du travail. Les discussions au sein de ces comités ont notamment porté sur la question des contrats confiés aux firmes de génie-conseil et ce, en regard de problématiques complexes qui seront étudiées par la Commission.

Comme vous le savez également, l'APIGQ œuvre depuis 1998 sur la conception d'une base de données contenant de l'information sur le financement des partis politiques, dont plus de

<sup>1</sup> Décision relative au statut de partie intéressée, *Commission d'enquête sur certains événements survenus à la Prison des femmes de Kingston*, Me Louise Arbour, 10 juillet 1995.

<sup>2</sup> Karim BENESEAIEH, « Élus et fonctionnaires municipaux devront payer leur avocat », *La Presse*, 4 avril 2012.

<sup>3</sup> Jacques DUCHESNEAU, Premier dirigeant de l'Unité anticollusion, *Rapport de l'Unité anticollusion au ministre des Transports du Québec*, 1<sup>er</sup> septembre 2011, pages 14, 15 et 16.



- 3 -

180 000 noms de donateurs. Il va sans dire qu'à la suite de l'ensemble des démarches réalisées aux fins de la conception de cette base de données, l'apport de l'APIGQ demeure essentiel afin d'assurer une utilisation maximale de cet outil par la Commission.

Notons également que les conclusions que la Commission formulera et, par conséquent, les décisions qui seront mises en application ultérieurement par le gouvernement seront de nature à engendrer des répercussions sur l'APIGQ et ses membres dans le cadre de leur travail. Tel qu'énoncé précédemment, les ingénieurs représentés par l'APIGQ constituent les premiers acteurs dans le cadre de la mise en application du processus d'adjudication des contrats par le gouvernement.

Au regard de ce qui précède, nous réitérons notre demande afin que l'APIGQ se voit accorder le statut de participante lors des audiences de la Commission. En effet, cette dernière ainsi que ses membres sont titulaires d'une expérience concrète relativement à la mise en application du processus d'adjudication des contrats par le gouvernement. De plus, l'APIGQ a développé une expertise unique avec les années qui devrait être utile à la Commission dans le cadre de l'exécution de son mandat.

Tel qu'énoncé d'entrée de jeu, nous transmettrons également une demande formelle à la Commission. À cet égard, nous vous saurions gré de nous informer des journées au cours desquelles seront entendues ces requêtes par la Commission et, par conséquent, le moment où l'APIGQ devra s'y présenter.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si des informations additionnelles vous étaient nécessaires.

Veuillez agréer, Me Lussier, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

**POUDRIER BRADET, S.E.N.C.**



**DENIS BRADET**

DB/na

c.c. M. Michel Gagnon (APIGQ)



**POUDRIER BRADET**

AVOCATS, S.E.N.C.